

FR

ANNEXE

**RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU
PRODUIT POUR UN PRODUIT BIOCIDÉ**

Product 2-BE-fr

Type(s) de produit

TP08: Produits de protection du bois

Numéro d'autorisation: BE2020-0024-00-00 1-3

Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides: BE-0017068-0012

| | |
|---|----|
| 1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES | 3 |
| 1.1. Nom commercial/noms commerciaux du produit | 3 |
| 1.2. Titulaire de l'autorisation | 3 |
| 1.3. Fabricant(s) du produit | 3 |
| 1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s) | 3 |
| 2. COMPOSITION ET FORMULATION DU PRODUIT | 5 |
| 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit | 5 |
| 2.2. Type(s) de formulation | 5 |
| 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE | 6 |
| 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) | 7 |
| 4.1. Description de l'utilisation | 7 |
| 4.2. Description de l'utilisation | 8 |
| 4.3. Description de l'utilisation | 10 |
| 5. CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION | 12 |
| 5.1. Consignes d'utilisation | 12 |
| 5.2. Mesures de gestion des risques | 12 |
| 5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement | 12 |
| 5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage | 12 |
| 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage | 13 |
| 6. AUTRES INFORMATIONS | 14 |

Chapitre 1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. Nom commercial/noms commerciaux du produit

| | |
|---------------------------------|--|
| Nom commercial/noms commerciaux | Korasit NG 10 gelb Korasit Cut & Treat gelb |
|---------------------------------|--|

1.2. Titulaire de l'autorisation

| | | |
|---|-----------------------|---|
| Nom et adresse du titulaire de l'autorisation | Nom | Kurt Obermeier GmbH |
| | Adresse | Berghäuser Straße 70 57319 Bad Berleburg Allemagne |
| Numéro de l'autorisation | BE2020-0024-00-00 1-3 | |
| <i>Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides</i> | BE-0017068-0012 | |
| Date de l'autorisation | 02/10/2020 | |
| Date d'expiration de l'autorisation | 02/10/2025 | |

1.3. Fabricant(s) du produit

| | |
|--------------------------------------|---|
| Nom du fabricant | Kurt Obermeier GmbH |
| Adresse du fabricant | Berghäuser Straße 70 D-57319 Bad Berleburg Allemagne |
| Emplacement des sites de fabrication | Berghäuser Straße 70 D-57319 Bad Berleburg Allemagne |

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

| | |
|--------------------------------------|---|
| Substance active | (1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de 3-phénoxybenzyle (perméthrine) |
| Nom du fabricant | LANXESS Deutschland GmbH Material Protection Products |
| Adresse du fabricant | Kennedyplatz 1 50569 Köln Allemagne |
| Emplacement des sites de fabrication | Bayer Vapi Private Ltd. Plot 306/3, II Phase GIDC Vapi 396 195 Gujarat Inde |

| | |
|--------------------------------------|--|
| Substance active | 1-[[2-(2,4-dichlorophényl)-4-propyl-1,3-dioxolane-2-yl]méthyl]-1H-1,2,4-triazole (propiconazole) |
| Nom du fabricant | LANXESS Deutschland GmbH Material Protection Products |
| Adresse du fabricant | Kennedyplatz 1 D 50569 Köln Allemagne |
| Emplacement des sites de fabrication | Syngenta Crop Protection Corp Schwarzwaldallee 215 CH 4002 Basel Suisse |

| | |
|------------------|---|
| Substance active | Tébuconazole |
| Nom du fabricant | LANXESS Deutschland GmbH Material Protection Products |

| | |
|--------------------------------------|--|
| Adresse du fabricant | Kennedyplatz 1 D 50569 Köln Allemagne |
| Emplacement des sites de fabrication | Bayer CropScience Corp. P.O. Box 4913 Hawthorn Road 64120-001 Kansas City MO États-Unis d'Amérique |

Chapitre 2. COMPOSITION ET FORMULATION DU PRODUIT

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit

| Nom commun | Nom IUPAC | Fonction | Numéro CAS | Numéro CE | Teneur (%) |
|---|---|----------------------|-------------|-----------|------------|
| (1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de 3-phénoxybenzyle (perméthrine) | | substance active | 52645-53-1 | 258-067-9 | 0,269 |
| 1-[[2-(2,4-dichlorophényl)-4-propyl-1,3-dioxolane-2-yl]méthyl]-1H-1,2,4-triazole (propiconazole) | | substance active | 60207-90-1 | 262-104-4 | 0,15 |
| Tébuconazole | 1-(4-chlorophényl)-4,4-diméthyl-3-(1,2,4-triazol-1-ylmethyl)pentan-3-ol | substance active | 107534-96-3 | 403-640-2 | 0,156 |
| Amines, coco alkyldiméthyl, N-oxides | - | Substance non active | 61788-90-7 | 263-016-9 | 0,75 |
| Acetic acid | Acetic acid | Substance non active | 64-19-7 | 200-580-7 | 0,012 |
| Phosphoric acid | Phosphoric acid | Substance non active | 7664-38-2 | 231-633-2 | 0,053 |
| C.I. Basic Yellow 51 | 1,3,3-triméthyl-2-[(méthylphénylhydrazono)méthyl]-3H-indolium chloride | Substance non active | 55850-01-6 | 259-858-1 | 0,00335 |
| butyldiglycol | 2-(2-butoxyethoxy)ethanol | Substance non active | 112-34-5 | 203-961-6 | 0,3 |
| Dipropylene glycol monométhyl ether | (2-méthoxyméthylethoxy)propanol | Substance non active | 34590-94-8 | 252-104-2 | 0,15 |

2.2. Type(s) de formulation

XX Divers: Soluble concentrate (SL): meta-SPC 1 and meta-SPC 2; Any other liquid (AL): meta-SPC 3

Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE

| | |
|----------------------|---|
| Mentions de danger | <p>H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.</p> <p>H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p> <p>EUH208: Contient du (de la) <name of sensitising substance>. Peut produire une réaction allergique.</p> |
| Conseils de prudence | <p>P273: Éviter le rejet dans l'environnement.</p> <p>P391: Recueillir le produit répandu.</p> <p>P501: Éliminer le contenu dans élimination appropriée..</p> |

Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S)

4.1. Description de l'utilisation

Tableau 1. Trempage manuel par des professionnels ayant des compétences avancées démontrées

| | |
|---|---|
| Type de produit | TP08: Produits de protection du bois |
| Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée | Fongicide, insecticide |
| Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement) | Nom scientifique: Basidiomycetes: Basidiomycetes: Nom commun: wood rotting fungi Stade de développement: hyphes Nom scientifique: Hylotrupes bajulus L. Nom commun: house longhorn beetle Stade de développement: larves Nom scientifique: Reticulitermes sp. Nom commun: autre: Termites (genus Reticulitermes) Stade de développement: aucune donnée |
| Domaine(s) d'utilisation | utilisation en intérieur utilisation en extérieur Application à l'intérieur, dans les sites industriels Usage extérieur uniquement (y compris les constructions de toit, les portes extérieures et les fenêtres). Le produit ne doit pas être utilisé dans les lieux d'habitation. Préservation préventive du bois résineux et du bois feuillus dans les classes d'emploi 1 (à l'exclusion des lieux d'habitation) et 2. Préservation préventive du bois résineux dans la classe d'emploi 3 |
| Méthode(s) d'application | Méthode d'application: autre: Trempage manuel Description détaillée: Trempage manuel |
| Fréquence d'application et dose(s) à appliquer | Taux d'application: sans protection contre les termites : Classe d'emploi 1 : 25 ml/m ² Classe d'emploi 2 : 37 ml/m ² Classe d'emploi 3 : 58 ml/m ² (avec couche de finition) ; 150 ml/m ² (sans couche de finition) • avec protection contre les termites : Classe d'emploi 1 : ... Dilution (%): 100% Nombre et fréquence des applications: Les taux d'application sont appliqués en une seule fois. |
| Catégorie(s) d'utilisateurs | professionnels |
| Dimensions et matériaux d'emballage | Bouteille (PEHD opaque) 0,5, 1L Pot (PEHD opaque) 0,5, 1, 5, 10, 15, 20L IBC (PEHD opaque) 600, 1000L |

4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Utilisez le produit prêt à l'emploi non dilué.

Le transfert des solutions d'imprégnation vers la cuve de trempage pour un trempage manuel sont effectués de manière automatisée par des lignes connectées ou manuellement.

Pendant le trempage manuel, l'opérateur soulève et place, à la main, l'article en bois dans la cuve d'immersion. Il pousse ensuite, à l'aide d'un piquet, l'article en bois sous le produit de préservation du bois dans la cuve

d'immersion et/ou utilise un balai pour appliquer le produit de préservation du bois sur l'article en bois (l'article se trouve toujours dans la cuve d'immersion lorsque le produit de préservation est appliqué sur le bois). L'opérateur sort ensuite manuellement l'article en bois de la cuve d'immersion et l'empile pour le faire sécher.

4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

Portez des vêtements de protection, des gants, des lunettes de protection et une protection du visage pendant le mélange et le remplissage des produits concentrés.

Utilisez des gants et une combinaison de protection (combinaison enduite) pendant le processus de trempage manuel.

Les solutions d'application doivent être collectées et réutilisées ou éliminées comme des déchets dangereux. Elles ne doivent pas être déversées dans la terre, le sol et les eaux de surface ou tout type d'égout.

Tous les processus d'application industriels doivent être réalisés dans une zone confinée située sur un support rigide imperméable avec un système de rétention pour éviter les écoulements et un système de récupération en place (un puisard par exemple).

Le bois fraîchement traité doit être stocké après traitement sous un abri et/ou sur une surface en dur imperméable afin de prévenir les pertes directes dans le sol ou les eaux. Toutes les pertes doivent être récupérées en vue de leur réutilisation ou de leur élimination.

Ne pas utiliser à proximité immédiate d'eaux de surface ou au niveau de zones de protection de l'eau.

Pendant l'application du produit (sur les bois) et pendant le séchage des surfaces, ne pas contaminer l'environnement. Toutes les pertes de produit doivent être contenues en couvrant le sol (par ex. avec une bâche) et éliminées de façon sécurisée.

Le bois traité ne doit pas être destiné à des utilisations impliquant un contact avec des denrées alimentaires, des aliments pour animaux ou bétail.

4.1.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir les consignes générales d'utilisation.

4.1.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les consignes générales d'utilisation.

4.1.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir les consignes générales d'utilisation.

4.2. Description de l'utilisation

Tableau 2. Application par pinceau ou par brossage par un utilisateur professionnel ayant des compétences avancées démontrées

| | |
|---|---|
| Type de produit | TP08: Produits de protection du bois |
| Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée | Fongicide, insecticide |
| Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement) | Nom scientifique: Basidiomycetes: Basidiomycetes: Nom commun: wood rotting fungi Stade de développement: hyphes Nom scientifique: Hylotrupes bajulus L. Nom commun: house longhorn beetle Stade de développement: larves Nom scientifique: Reticulitermes sp. Nom commun: autre: Termites (genus Reticulitermes) |

| | |
|--|---|
| | Stade de développement: aucune donnée |
| Domaine(s) d'utilisation | <p>utilisation en extérieur</p> <p>Application à l'intérieur, dans les sites industriels Usage extérieur uniquement (y compris les constructions de toit, les portes extérieures et les fenêtres). Le produit ne doit pas être utilisé dans les lieux d'habitation. Préservation préventive du bois résineux et du bois feuillus dans les classes d'emploi 1 (à l'exclusion des lieux d'habitation) et 2. Préservation préventive du bois résineux dans la classe d'emploi 3</p> |
| Méthode(s) d'application | <p>Méthode d'application: Système ouvert: traitement par pinceau / rouleau</p> <p>Description détaillée: Peinture par un utilisateur professionnel</p> |
| Fréquence d'application et dose(s) à appliquer | <p>Taux d'application: sans protection contre les termites : Classe d'emploi 1 : 25 ml/m² Classe d'emploi 2 : 37 ml/m² Classe d'emploi 3 : 58 ml/m² (avec couche de finition) ; 150 ml/m² (sans couche de finition) • avec protection contre les termites : Classe d'emploi 1 : ...</p> <p>Dilution (%): 100%</p> <p>Nombre et fréquence des applications: Les taux d'application de 25 - 75 ml/m² sont appliqués en une seule fois. Le taux d'application de 150 ml/m² est appliqué en 1 à 2 fois.</p> |
| Catégorie(s) d'utilisateurs | professionnels |
| Dimensions et matériaux d'emballage | <p>Bouteille (PEHD opaque) 0,5, 1L</p> <p>Pot (PEHD opaque) 0,5, 1, 5, 10, 15, 20L</p> <p>IBC (PEHD opaque) 600, 1000L</p> |

4.2.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Utilisez le produit prêt à l'emploi non dilué.

Remuez le produit avant utilisation et appliquez-le avec un pinceau directement à partir du pot. Pour le nettoyage, lavez l'équipement avec de l'eau.

4.2.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

Aucun équipement de protection n'est nécessaire pour la préservation du bois au pinceau/rouleau.

Les solutions d'application doivent être collectées et réutilisées ou éliminées comme des déchets dangereux.

Elles ne doivent pas être déversées dans la terre, le sol et les eaux de surface ou tout type d'égout.

Ne pas utiliser à proximité immédiate d'eaux de surface ou au niveau de zones de protection de l'eau.

Pendant l'application du produit (sur les bois) et pendant le séchage des surfaces, ne pas contaminer l'environnement. Toutes les pertes de produit doivent être contenues en couvrant le sol (par ex. avec une bâche) et éliminées de façon sécurisée.

Ne pas appliquer le produit in-situ à proximité d'une eau de surface.

Couvrir les sols adjacents avec du plastique lors de l'application in situ. Le plastique doit être évacué comme un déchet solide.

4.2.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir les consignes générales d'utilisation.

4.2.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les consignes générales d'utilisation.

4.2.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir les consignes générales d'utilisation.

4.3. Description de l'utilisation

Tableau 3. Application par pinceau ou par brossage par un utilisateur non-professionnel

| | |
|---|---|
| Type de produit | TP08: Produits de protection du bois |
| Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée | Fongicide, insecticide |
| Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement) | Nom scientifique: Basidiomycetes: Basidiomycetes: Nom commun: wood rotting fungi Stade de développement: hyphes Nom scientifique: Hylotrupes bajulus L. Nom commun: house longhorn beetle Stade de développement: larves Nom scientifique: Reticulitermes sp. Nom commun: autre: Termites (genus Reticulitermes) Stade de développement: aucune donnée |
| Domaine(s) d'utilisation | utilisation en extérieur Application à l'intérieur, dans les sites industriels Usage extérieur uniquement (y compris les constructions de toit, les portes extérieures et les fenêtres). Le produit ne doit pas être utilisé dans les lieux d'habitation. Préservation préventive du bois résineux et du bois feuillu dans les classes d'emploi 1 (à l'exclusion des lieux d'habitation) et 2. Préservation préventive du bois résineux dans la classe d'emploi 3 |
| Méthode(s) d'application | Méthode d'application: Système ouvert: traitement par pinceau / rouleau Description détaillée: Peinture par un utilisateur non-professionnel |
| Fréquence d'application et dose(s) à appliquer | Taux d'application: sans protection contre les termites : Classe d'emploi 1 : 25 ml/m ² Classe d'emploi 2 : 37 ml/m ² Classe d'emploi 3 : 58 ml/m ² (avec couche de finition) ; 150 ml/m ² (sans couche de finition) • avec protection contre les termites : Classe d'emploi 1 : ... Dilution (%): 100% Nombre et fréquence des applications: Les taux d'application de 25 - 75 ml/m ² sont appliqués en une seule fois. Le taux d'application de 150 ml/m ² est appliqué en 1 à 2 fois. |
| Catégorie(s) d'utilisateurs | grand public (non professionnels) |
| Dimensions et matériaux d'emballage | Bouteille (PEHD opaque) 0,5, 1L Pot (PEHD opaque) 0,5, 1, 5, 10, 15, 20L |

4.3.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Utilisez le produit prêt à l'emploi non dilué.

Remuez le produit avant utilisation et appliquez-le avec un pinceau directement à partir du pot. Pour le nettoyage, lavez l'équipement avec de l'eau.

Lavez-vous les mains et la peau exposée avant les repas et après utilisation. Ne contaminez pas les denrées alimentaires, les ustensiles de cuisine ou les surfaces en contact avec des aliments. Ne contaminez pas le sol, les plans d'eau ou les cours d'eau avec des produits chimiques ou des récipients usagés.

4.3.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

Aucun équipement de protection n'est nécessaire pour la préservation du bois au pinceau/rouleau.

Maintenir les enfants et les animaux éloignés des surfaces traitées jusqu'à ce qu'elles soient sèches.

Les solutions d'application doivent être collectées et réutilisées ou éliminées comme des déchets dangereux.

Elles ne doivent pas être déversées dans la terre, le sol et les eaux de surface ou tout type d'égout.

Ne pas utiliser à proximité immédiate d'eaux de surface ou au niveau de zones de protection de l'eau.

Pendant l'application du produit (sur les bois) et pendant le séchage des surfaces, ne pas contaminer l'environnement. Toutes les pertes de produit doivent être contenues en couvrant le sol (par ex. avec une bâche) et éliminées de façon sécurisée.

Ne pas appliquer le produit in-situ à proximité d'une eau de surface.

Couvrir les sols adjacents avec du plastique lors de l'application in situ. Le plastique doit être évacué comme un déchet solide.

4.3.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir les consignes générales d'utilisation.

4.3.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les consignes générales d'utilisation.

4.3.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir les consignes générales d'utilisation.

Chapitre 5. CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION¹

5.1. Consignes d'utilisation

voir les instructions d'utilisation respectives et spécifiques fournies ci-dessus

5.2. Mesures de gestion des risques

Ne pas utiliser sur du bois susceptible d'entrer en contact direct avec des denrées alimentaires, des aliments pour animaux ou bétail.

Évitez le contact prolongé d'animaux de compagnie, en particulier des chats, avec les surfaces traitées.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Description des mesures de premiers secours

Informations générales : changer les vêtements contaminés et imprégnés. En cas de doute ou si des symptômes sont observés, consulter un médecin. Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente ou ayant des crampes.

Après inhalation : déplacer la personne à l'air frais et la maintenir au chaud et au repos. Apporter de l'air frais.

En cas de contact avec la peau : après tout contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon. En cas de réaction cutanée, consulter un médecin.

Après tout contact avec les yeux : rincer immédiatement et soigneusement avec un bain oculaire ou de l'eau. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologue.

Après ingestion : ne pas faire vomir. Rincer abondamment la bouche avec de l'eau.

Protection personnelle du secouriste : secouriste : pensez à votre propre protection !

Information pour le médecin : traitement : traiter de manière symptomatique.

Principaux symptômes et effets, tant aigus que retardés

Possibilité de réaction allergique cutanée. Cause de graves lésions oculaires.

Indication pour la nécessité d'une attention médicale immédiate et d'un traitement spécial : aucune

Mesures de protection : n'utiliser que dans des endroits bien ventilés. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Les pyréthroïdes et les pyréthrinés peuvent provoquer une paresthésie (brûlure et picotement de la peau sans irritation).

Si les symptômes persistent : consulter un médecin.

Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence : prendre les précautions d'usage lors de la manipulation de produits chimiques. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Précautions environnementales : ne pas laisser pénétrer dans les eaux de surface ou les égouts. Empêchez la propagation sur une grande surface (par exemple, en installant des barrières de confinement ou des barrières anti-huile).

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : nettoyer mécaniquement. Absorber avec un matériau liant les liquides (par exemple du sable, de la terre de diatomées, des liants acides ou universels). Recueillir dans des récipients fermés et appropriés pour l'élimination.

Stabilité et réactivité :

Réactivité : aucune réaction dangereuse connue.

Stabilité chimique : le produit est chimiquement stable dans les conditions recommandées de stockage, d'utilisation et de température.

Possibilité de réactions dangereuses : aucune réaction dangereuse connue.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Éliminer les déchets conformément à la directive 2008/98/CE, couvrant les déchets et les déchets dangereux.

Consulter l'expert local en élimination des déchets pour connaître les modalités d'élimination des déchets.

La classification de la nomenclature des déchets/descriptions des déchets doit être effectuée conformément à la CEE, en particulier pour l'industrie et les procédés. Manipuler les emballages contaminés de la même manière que la substance elle-même.

¹Les instructions d'utilisation, les mesures d'atténuation des risques et les autres modes d'emploi de la présente section sont valables pour toutes les utilisations autorisées.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Durée de conservation de 24 mois.

Conserver/stocker uniquement dans le conteneur d'origine, à l'abri du gel et de la lumière directe du soleil. À conserver/stocker à moins de 30 °C. Protéger les conteneurs contre les dommages.

Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS

Les produits du BPF peuvent être livrés dans des conteneurs en vrac de 30 000 litres en acier inoxydable, de grade 304 ou supérieur, pour le transport par route.

Les phrases P, comme indiqué dans le résumé des caractéristiques du produit, contiennent plusieurs erreurs qui peuvent pas être réglées. Les phrases correctes sont les suivantes: P501 - Eliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations nationales/régionales applicables.